

ÉTÉ 2025

FAITES LA CONNAISSANCE DE NOTRE NOUVEAU V.-P. DES FINANCES

Nous sommes ravis d'accueillir Ian Wells au sein d'Encorp, à titre de nouveau vice-président des finances. Ian possède une vaste expérience en comptabilité et en finance, notamment dans les secteurs manufacturier et du transport. Il représente, pour notre équipe de direction, un atout important, et nous sommes ravis de l'avoir parmi nous.



Nous profitons également de l'occasion pour remercier Colette Boucher pour ses nombreuses années de dévouement et de service. Colette a pris sa retraite au printemps dernier; nous lui souhaitons tout le meilleur dans ce nouveau chapitre de sa vie.

[LIRE LA SUITE](#)

DE NOUVELLES PUBLICITÉS VIDÉO S'AJOUTENT À LA CAMPAGNE « PLEINE CONSIGNE : RECYCLER, ÇA RAPPORTE » D'ENCORP

La campagne « Pleine consigne : recycler, ça rapporte » d'Encorp continue de prendre de l'ampleur partout au Nouveau-Brunswick, incitant les résidents à rapporter leurs récipients à boisson consignés pour se voir rembourser l'intégralité de la consigne. Avec son message clair et ses visuels dynamiques, la campagne trouve écho auprès de divers publics, partout dans la province, laissant une impression durable. [LIRE LA SUITE](#)



MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA REP POUR 2026 : NOUVELLE DÉFINITION DE « PRODUCTEUR »

Encorp Atlantique se prépare activement à la mise en œuvre des récentes modifications apportées au *Règlement sur les matières désignées* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick*. Ce règlement régit tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) de la province, y compris le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB). Tous les éco-organismes, y compris Encorp, ont jusqu'au 1^{er} janvier 2026 pour se conformer au

Règlement 2024-37. Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous encourageons fortement à consulter la version actualisée du document. (...)

L'un des principaux changements introduits dans le *Règlement 2024-37* est le passage de l'actuelle définition de « propriétaire de marque » à une nouvelle définition de « producteur », qui déterminera qui sera assujéti aux Programmes de REP à compter du 1^{er} janvier 2026.

[LIRE LA SUITE](#)

LE RAPPORT ANNUEL 2024 D'ENCORP EST MAINTENANT DISPONIBLE

Encorp a publié son *Rapport annuel 2024*, soulignant une année charnière dans l'évolution du recyclage des récipients à boisson au Nouveau-Brunswick. Le Programme de gestion des récipients à boisson de la province est officiellement passé à un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP) le 1^{er} avril 2024, confiant à Encorp – nouvel organisme sans but lucratif désigné comme organisme de responsabilité des producteurs (ORP) ou « éco-organisme » – la gestion complète du Programme.

[LIRE LA SUITE](#)



UNE ANNÉE COURONNÉE DE SUCCÈS POUR NOS HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

L'année scolaire 2024-2025 a été une autre année exceptionnelle pour le programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp, auquel 95 écoles participaient activement en fin d'année. Le programme aide les élèves à comprendre la valeur du recyclage tout en recueillant des fonds par la collecte de récipients à boisson consignés. (...)

Grâce à leur collaboration continue avec les centres de remboursement (CR) locaux, les écoles participantes sont parvenues à amasser plus de 900 000 récipients.

[LIRE LA SUITE](#)

